

Conseil municipal du 14 mai 2013

Etaient présents : M. Baudouin, M. Brousseau, M. Navarri, M. Roustan, Melle Sirlin, M. Varlet, M. Vivas.

Mme Villemur était absente et avait donné procuration à M. Baudouin René.

Secrétaire de séance : Mme Marie Sirlin.

1. Approbation du Compte Rendu du Conseil du 26 mars 2013.

Le compte rendu du conseil municipal du 26 mars 2013 a été approuvé à l'unanimité.

2. Fonctionnement du Conseil Municipal.

Afin de renforcer l'exécutif constitué seulement du maire et de son 1^{er} adjoint, il a été décidé de constituer un bureau. Il sera constitué du maire, du 1^{er} adjoint, de M. Roustan et de M Varlet. Ils se réuniront le 2^{ème} et le 4^{ème} lundi de chaque mois. Ce bureau a pour but de préparer les dossiers en cours en vue des conseils municipaux et d'assurer l'exécution des délibérations des conseils. La première réunion aura lieu le 27 mai 2013.

3. Eclairage Public RD 68.

M. le Maire a contacté CITEL qui l'a informé qu'aucun nouveau candélabre n'avait été commandé. Le conseil a décidé, par vote (6 pour et 2 abstentions) d'annuler la délibération du conseil municipal du 11 décembre 2012 concernant l'extension de l'éclairage public. Il a également décidé de suspendre les travaux d'éclairage public sur la RD 68 en attendant une réponse de M. MANDROU du SDEHG pour savoir s'il est obligatoire de combler le trou noir. Le conseil a voté à l'unanimité la reprise du dossier par M. Brousseau.

4. Questions diverses

M. Brousseau a demandé si une réponse avait été adressée à Mme Lacombe en réponse à son courrier au conseil municipal. Celui-ci n'a pas encore été fait, car le devis concernant la réfection de la porte n'est toujours pas parvenu à la mairie.

M. Vivas propose de relever les adresses mail des citoyens d'Espanès afin de permettre l'envoi de mail avant chaque événement municipal (la veille). La demande sera inscrite dans un article du prochain journal municipal.

M. le Maire a informé le conseil municipal que suite à la location de la salle des fêtes le weekend précédent les tapis du club de gymnastique ont été salis. La présidente de l'association a demandé au maire de faire remettre ceux-ci en état. Cela sera effectué par l'agent municipal. Il a été proposé de réviser le règlement de la salle des fêtes : tout usage des tapis impliquera la non restitution de la caution. Le rôle des parrains lors des locations à des personnes n'habitant pas Espanès doit être mieux défini : en effet ils engagent alors leur responsabilité. Cette révision sera effectuée par M. Brousseau. Il a également été prévu de faire avant et après chaque location un état des lieux et de vérifier l'état des tapis.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 23 h.

René BAUDOUIIN

Emmanuel BROUSSEAU

Patrice NAVARRI

Albert ROUSTAN

Marie SIRLIN

Frédéric VARLET

VIVAS Maxime